

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 09: Les dents de la ville

Artikel: La police de la ville moderne
Autor: Foletti, Lauro
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99203>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La police de la ville moderne

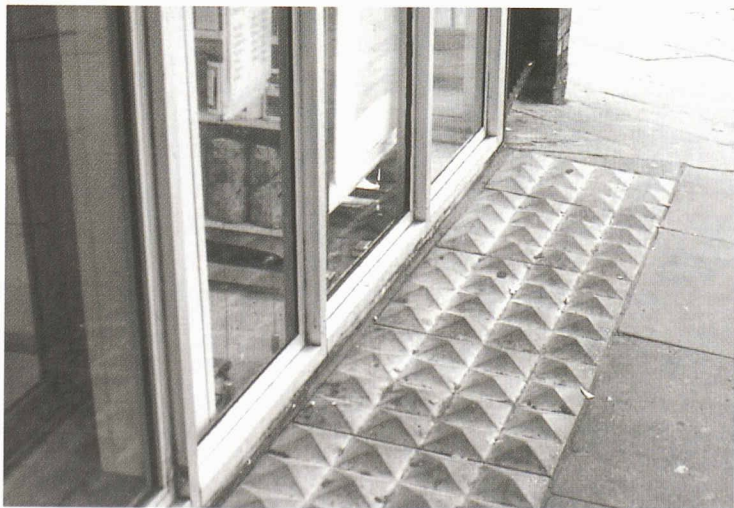
ARCHITECTURE

Quand bien même il n'obéit à aucune politique explicite et n'a fait l'objet d'aucune étude propre, l'aménagement sécuritaire, en Suisse, est un fait bien réel de la ville moderne. Science de la sûreté des espaces, du bon usage de la ville, il s'énonce discrètement au détour d'un cahier de charges, se pratique spontanément de lieux en lieux, transforme tranquillement notre environnement à coup d'interventions ponctuelles et délibérées. Confidentiel, diffus, ce phénomène n'est pas nouveau, mais prend aujourd'hui, à l'exemple des pratiques occidentales, une ampleur inédite et « expansionniste »; il laisse peser de sérieux doutes sur la compétence de nos infrastructures administratives en matière d'aménagement urbain et inquiète profondément le sens civique inhérent à la notion d'espace public, s'il ne le compromet pas. Une lecture de la ville moderne sous l'angle sécuritaire relève d'un questionnement fondamental sur le devenir de nos espaces et de nos droits; elle s'impose.

Deux poids, deux mesures

L'aménagement urbain pensé en termes de sécurité n'est pas un fait nouveau dans l'histoire de la ville. Qu'on pense à l'épaisseur défensive des fiefs de l'autorité féodale ou aux boulevards (de l'allemand « Bollwerk », bastion) haussmanniens, la construction sécuritaire reflète un état des technologies et tâche de répondre à une menace localisée, concrète ou fantasmée. En redéfinissant cette menace en ville et à ses abords, la formation de la métropole moderne invalide les systèmes défensifs préindustriels et cherche les moyens de combiner la présence nécessaire de masses ouvrières - à exploiter - avec celle d'une classe privilégiée et de ses biens - à défendre. Un rapport conflictuel d'autant plus difficile à résoudre en termes architecturaux qu'il ne doit pas être ostentatoire: on ne peut pas priver le bon peuple du spectacle des viveurs enrichis et de la vitrine citadine, qui assurent la promotion de l'industrie et exercent une fascination exorbitante sur les masses laborieuses. On ne peut pas non plus lui faire savoir qu'il représente un danger en puissance, ce qui lui prêterait des envies subversives et des questions difficiles, tout en risquant de le démotiver, donc de navrer l'indice de production.

1



2

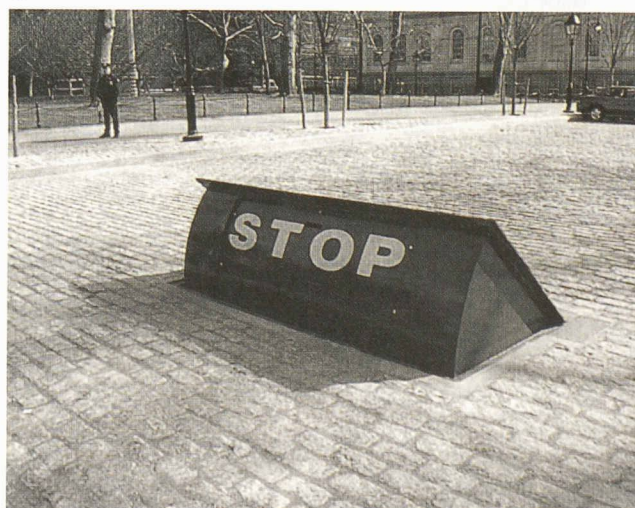


Fig. 1 : Défense de marcher, défense d'examiner, défense de comparer

Fig. 2 : Défense de passer

Fig. 3 : Défense de s'arrêter, défense de toucher, défense de s'asseoir, défense de prendre l'ombre un instant, défense de pique-niquer, défense de se reposer

Fig. 4 : Défense de s'asseoir, défense de s'allonger, défense de dormir, défense de s'appuyer, défense de donner des coups de pied

L'interaction nécessaire entre ces deux nouveaux pôles de la ville pousse l'aménagement sécuritaire à développer une sorte de contre-esthétique et à chercher des alibis, à se rendre immatériel : c'est la naissance, au nom d'une hygiène philanthropique, du boulevard à canons ou encore la disparition progressive du pavé urbain, projectile démocratique, au profit des surfaces lisses. Le libéralisme fait la découverte de la transparence.

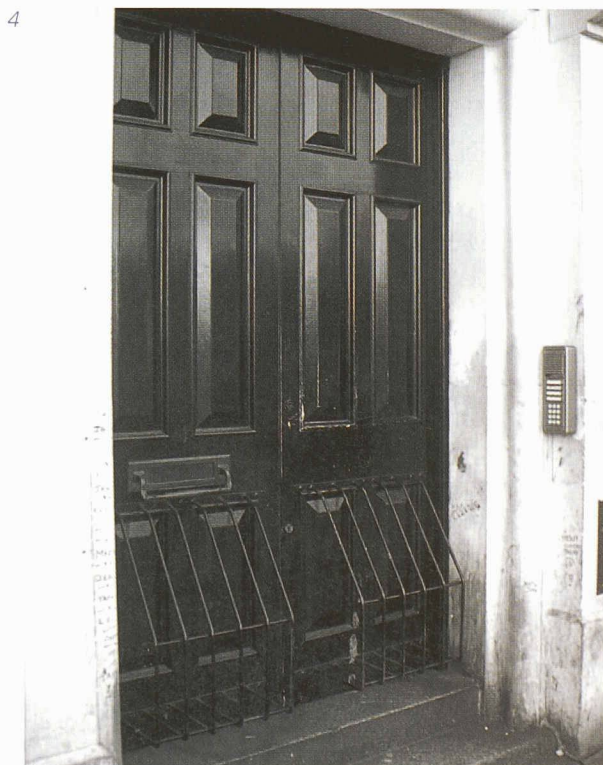
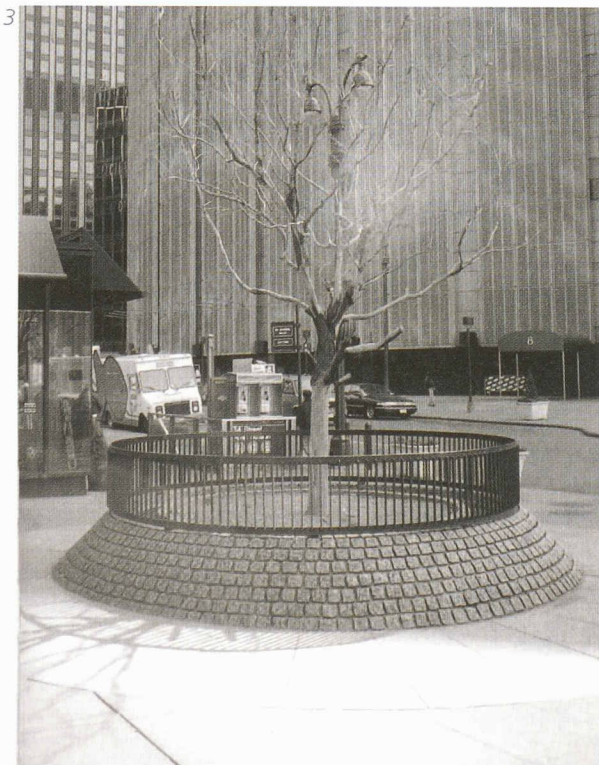
Priver ou rendre ?

Cette pratique illusionniste, loin d'avoir disparu avec l'écroulement des classes comme système, s'est nourrie d'une certaine avancée technologique et se gratifie de nos jours d'une appellation propre, à même de lui conférer un lustre scientifique : la *prévention situationnelle*, l'art de « rendre les lieux plus inconfortables aux délinquants »¹, plus résistants à

la déprédation, plus « sûrs ». Dans un esprit résolument behavioriste, le *Home Office Research Unit*, créé à Londres dans les années 60 sous l'impulsion du Ministère de l'Intérieur, donne à cette curieuse discipline un second souffle et développe une systématique formelle de la « sécurité » construite, applicable aussi bien aux grands ensembles qu'à la villa monofamiliale. Parallèlement, aux États-Unis, le criminologue Ray Jeffery et l'architecte Oscar Newman énoncent un certain nombre de règles compositives, constructives et conceptuelles², qui fondent les pratiques contemporaines de l'aménagement sécuritaire.

¹ DIDIER PEYRAT : « Habiter, cohabiter. La sécurité dans le logement social », rapport à Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'État au logement, Paris 2002, partie III, [C], proposition 28 et sq

² OSCAR NEWMAN : « Defensible space ; crime prevention through urban design », New York 1972



5



6



Motivée par l'émergence des violences dites « urbaines », cette discipline de l'espace recouvre indistinctement, à l'époque, deux approches aujourd'hui fortement différenciées, du point de vue formel en tout cas : d'un côté une lecture comportementaliste des usages de la ville, qui tente de rationaliser l'espace, de l'autre l'incursion d'un certain structuralisme sociologique, qui pense le cadre construit et son organisation comme des éléments structurants de la psyché collective. Ces deux « réponses » à l'insécurité, issues schématiquement d'un même objet, tiennent des discours divergents sur la ville : la première élabore un jeu d'astuces constructives³ propres à entraver les comportements délictueux, elle est une privation superficielle de scénarii sociaux, l'autre mène une réflexion de fond sur la qualité de vie des espaces problématiques, et met à l'index une certaine pénurie d'usages. L'une veut priver, l'autre rendre.

Vous avez dit « déviant » ?

Faute à une démagogisation outrancière et à un détournement scientifique, l'aménagement sécuritaire, tel qu'il s'inscrit dans notre environnement et tel qu'on le vit, privilégie la réponse privative au phénomène de l'insécurité, et rechigne à explorer les options permissives que soutient la recherche. Il continue, de manière autrement plus systématique et plus fine qu'au XIX^e, de diviser l'espace urbain en créant des lieux scénarisés, auxquels tous les acteurs n'ont pas accès.

En marge d'un aménagement sécuritaire de type privatif se développe une réflexion sociologique de première importance pour l'aménagement de la ville moderne. Elle porte sur les enjeux de l'espace public en regard d'une violence urbaine menaçante, et met en évidence un point crucial du mécanisme sécuritaire actuel : la disqualification comportementale. Le comportement déviant, l'agressivité de certains acteurs, systématiquement « disqualifiés » par les institutions et les médias, n'accèdent jamais à une représentation politique, alors qu'ils doivent être compris comme des expressions politiques primitives, désorganisées, désarticulées, ou encore comme des revendications privées de syntaxe. « [...] La violence "urbaine" peut être lue moins en termes de désordre

ou de menace qu'en termes de conflits. [...] De ce point de vue, une plus grande ouverture politique et symbolique de l'espace public pourrait contribuer à favoriser l'émergence d'acteurs associatifs, institutionnels et politiques capables de transformer cette violence sociale en conflits culturels et politiques porteurs de changements. »⁴

Droit de cité, droit de ville

D'autre part, cette violence « urbaine », qui symptomatise davantage une inadéquation des structures civiles qu'une vocation à faire le mal, s'explique en partie par la difficulté que rencontrent certains groupes sociaux à s'intégrer à un monde qui ne veut pas d'eux. La destruction des modes de socialisation par le travail, la disparition des repères culturels traditionnels et des organisations représentatives, à l'échelle politique, combinées au durcissement d'un contre-pouvoir économique entraînent le repli des populations défavorisées, dépourvues de structures, dans une sorte d'« anomie » caractéristique. La présence physique de ces populations sur le domaine public (bandes de jeunes de plus en plus et de moins en moins jeunes) comme l'appropriation de ce même domaine constituent, à proprement parler, une manifestation dans le tissu social et urbain et jouent le rôle intégrateur que n'assument plus le milieu du travail, la cellule familiale, etc.

Les quartiers en développement, les espaces publics « insécures » sont d'abord des lieux d'identité pour une partie croissante de la population urbaine. Le processus d'appropriation, qui génère partiellement le sentiment d'insécurité, permet avant tout la formation identitaire et la structuration de groupes défavorisés et reste une affirmation sociale comme une autre ; il relève de la dignité humaine, du droit fondamental à la parole, à la politique, donc à la ville et à la citoyenneté. On parle, concernant l'appropriation territoriale des zones résidentielles, d'une « fonction résidentielle » que

³ Voir à cet égard le travail de l'artiste anglo-saxon NILS NORMAN : « The Contemporary Picturesque », Ed. Kalmår, 2001, qui réunit une documentation abondante sur ces « astuces » sécuritaires.

⁴ ERIC MACÉ : « Au risque des espaces publics », in *Annales de la recherche urbaine*, n°83-84



Fig. 5 à 7 : La multiplication des dispositifs sécuritaires et le durcissement des mesures préventives de type privatif entraînent des réactions de plus en plus violentes au sein du corps social. Cette violence emprunte une esthétique comparable aux aménagements censés la combattre, mais sait se passer de faux-semblants.

« L'aménageur ne peut pas ignorer [...]. Il lui revient même de contribuer à son développement, de lui donner ses points d'appui et peut-être même la légitimer. »⁵ On pourrait également évoquer, en ce qui concerne les espaces publics, la notion de « fonction civile », proche de ce qu'Habermas désigne sous le nom d' « espace délibératif ».

Ce sont précisément ces fonctions « résidentielle » et « civile » que l'aménagement sécuritaire, entendu comme dispositif privatif, s'efforce de réduire. Les lieux cardinaux de la ville (grands passages, lieux de regroupement), scènes ouvertes du théâtre sociétal, sont dominés par une logique rationnaliste et sélective, qui porte un jugement exclusif sur les comportements déviants (interlopes, agressifs ou critiques). Cette attitude de la ville moderne, qui fait deux poids, deux mesures dans le corps social, prétend sécuriser l'espace pour le bien du plus grand nombre : de fait, en sapant l'appropriation identitaire d'une partie du « bon peuple », en lui ôtant cette ultime possibilité de représentation, elle contribue *a contrario* au développement des violences urbaines et ne fait que reproduire la partition sordide de l'idéologie libérale.

Un serpent de mer

Les dérives américaine, anglo-saxonne et française en matière d'aménagement sécuritaire mettent en crise, de façon de plus en plus prononcée, la cohérence urbanistique, sociale et politique de la ville de demain et constituent un phénomène profondément inquiétant. Proche des pires romans d'anticipation, l'environnement urbain est promis, pour autant que cette tendance se rigidifie, à des mutations d'ordre *cosmologique*, dans une redéfinition fondamentale de nos rapports à l'espace, au droit, à l'Etat. Le développement de zones urbaines et périurbaines sécurisées ou enclore résidentialisées - qui revendiquent un régime autonome en termes juridiques, économiques, politiques et sociaux⁶ - se cloisonnent sur elles-mêmes au détriment d'une perception médiatrice de la communauté urbaine et formalisent une résurgence obscurantiste de la Ville-Etat. La *ville fortifiée*⁷, sorte d'anachronisme moyenâgeux, essaime de loin en loin

sur la carte mondiale et soumet à sa loi les perspectives urbanistiques d'un quartier⁸, d'une région ; elle est finalement tout aussi « défendue » et agressive que les quartiers dangereux dont elle se veut le contraire, et pose à la gestion urbaine des problèmes d'une gravité comparable, sinon pire.

Dans un tel contexte, l'avenir d'un domaine public ouvert à la diversité des groupes sociaux et réceptif à leurs besoins semble définitivement compromis, aussi bien dans le cas des banlieues « sûres » (dont la gestion et la définition des espaces communs est soumise au seul régime d'une portion sélective de la population et à l'autorité des propriétaires) que dans le cas des centres urbains. La « sécurisation » privative de ces derniers, quand elle n'est pas le fait d'initiatives privées, matérialise une économie de l'espace contraire à l'intérêt général, néanmoins financée et promue par l'Etat⁹. En réalité, cette économie profite, à défaut d'affirmer la valeur d'une « fonction civile » fragilisée, à la prospérité des commerces centraux et à une scénographie consumériste de mieux en mieux orchestrée.

Les activités sociales qui fondent une perception critique de la ville et des systèmes qui la sous-tendent, ou celles qui renforcent et élargissent le sens communautaire sont les premières à souffrir des politiques sécuritaires actuelles. Les espaces indégadables et hostiles qu'on oppose aux indésirables (les quelques junkies, les banlieusards désœuvrés, les prostituées et les clochards, ou encore les étudiants, les homosexuels, les intellectuels, les pauvres qui participent de l'ensemble social urbain) ont le double avantage de « nettoyer » les centres pour le plus grand confort du commerce

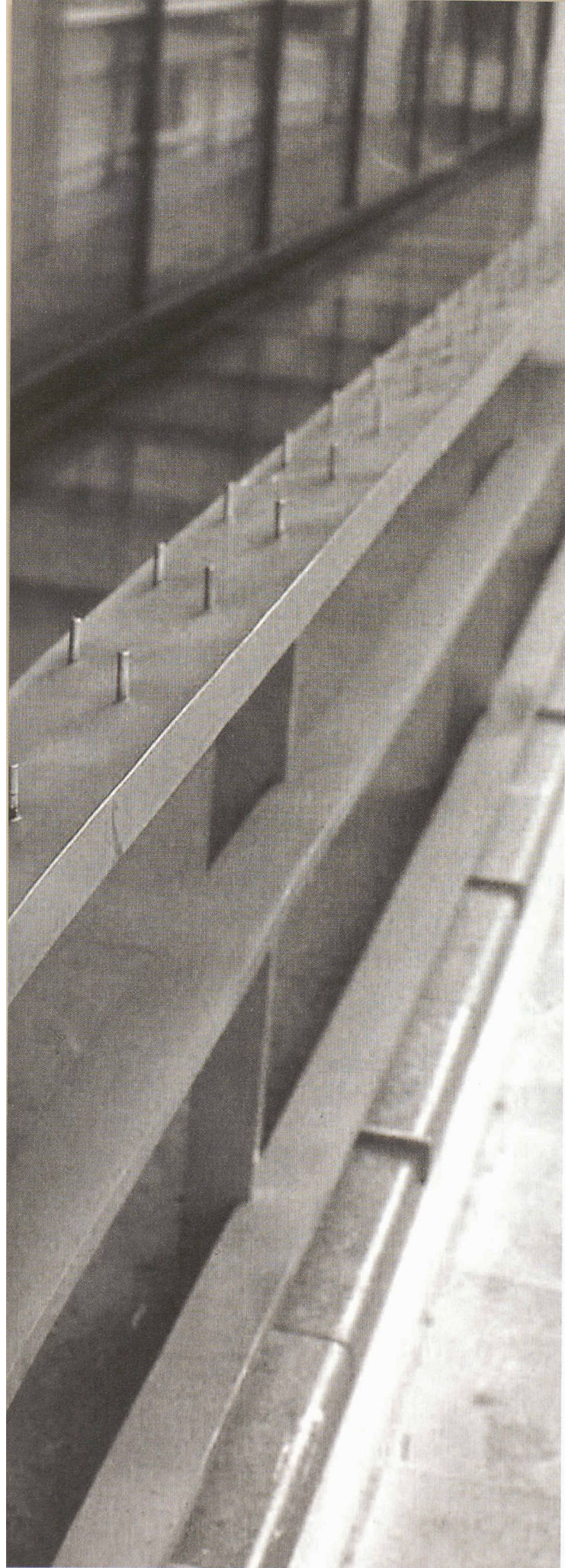
⁵ J.-C. BARTHEZ : « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », PPUR 2001, ch.6 : Divisions sociales et divisions spatiale

⁶ JULIA TRILLING : « La privatisation de l'espace public en Californie », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58

⁷ GILBERT LAZAR : « L'essor des villes fortifiées », *Futuribles*, juin 1999

⁸ JADE TABET : « La résidentialisation du logement social à Paris. Paradoxes et retournement des discours et des pratiques dans les opérations de requalification des grands ensembles », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°83-84

⁹ C'est le cas en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, dont les politiques emploient la prévention situationnelle comme un slogan populiste et gagnent ainsi le droit de nettoyer les centres urbains de leurs espaces problématiques.



et d'empêcher toute prise de conscience alternative. On se regroupe peut-être pour discuter ou observer, ou même pour formuler une opinion, mais à condition de consommer, et ce dans un environnement qui se veut sûr, mais n'offre aucun choix de fond et ne tolère pas les déviances. La propreté et la sécurité de la ville moderne, celle qu'on présente aux touristes et aux chalands, servent plus à entretenir la passivité ordinaire des consommateurs, à estomper leurs inquiétudes qu'à fournir des solutions concrètes aux problèmes de la violence.

De la riante Helvétie...

En Suisse, à défaut d'une menace intérieure plus agressive, de quartiers plus *sensibles*, de zones *en développement*, on veut jouer encore la carte du propre-en-order, héritage d'une mythologie nationale où la crainte du voisin, la crainte des chemins n'ont pas de lieux. Il ne saurait en être autrement, d'ailleurs, dans un pays qui reçoit les fortunes du monde et vit principalement de capitaux étrangers : pierres d'angles du tourisme de luxe, la mythologie des cartes postales, la propreté des promenades tiennent un rôle de premier plan dans le marketing international, et sont le gage de la sécurité des avoirs et des investissements.

Cela dit, les grands repères nationaux s'effondrant ou disparaissant les uns après les autres, la psyché collective suisse doute et fronce les sourcils devant l'énorme page blanche que présente le nouveau millénaire, perçoit le vacarme mondial, et croit de moins en moins au retour de ses Trente Glorieuses et à l'excellence de son image. La « sûreté suisse » prend un caractère obsolète et assiste à la montée irrémédiable des violences dites « urbaines », qui se manifestent à voix haute, s'écrivent sur les murs, dégradent le mobilier urbain, occupent les impasses, jouent du couteau et de la drague.

Les pratiques sécuritaires, en Suisse, tiennent peut-être de cette double contrainte : sécuriser des espaces plus difficiles (la violence est un fait) tout en n'y paraissant pas (respect des mythologies nationales). Elle retrouve, de façon probablement plus fine mais aussi plus sournoise, cette contre-esthé-

tique libérale propre au Paris d'Hausmann, qui sait repousser plus tout en accueillant mieux, et n'est jamais, ou rarement, explicite. Parce qu'ils se présentent d'abord comme des embellissements du cadre urbain et revêtent des aspects ludiques, charmants ou pittoresques, ou encore design (lire encadré p. 15), les dispositifs sécuritaires suisses profitent d'une sorte d'immunité ornementale et se multiplient où bon leur semble, à l'insu du plus grand nombre. Les fameux géraniums qui font si bon genre sur nos façades officielles n'ont d'autre rôle, comme on le sait à la campagne, que d'éloigner les mouches.

... à l'espace incivique

Nous n'en sommes pas, évidemment, à la gravité des réalisations américaines, dont le développement laisse entendre une redéfinition profonde des structures spatio-politiques et reflète, en l'inscrivant dans la pierre, une faillite du lien social. Néanmoins, la qualité de plus en plus privative de nos aménagements publics, la disparition progressive de l'épaisseur démocratique de nos espaces nous situe dans un processus d'envergure internationale, dont la Suisse, contrairement à ce qu'elle veut bien savoir d'elle-même, n'est pas isolée. Faute d'affronter une violence « urbaine » croissante, obstinée dans une position euphémistique quant aux problèmes de la ville contemporaine, elle accumule un retard considérable sur le plan de la recherche urbaine et délègue généralement au

privé le soin de répondre à une demande sécuritaire en plein essor. En l'absence d'une réflexion de fond sur la question sécuritaire, la multiplication, ces dix dernières années, des analyses situationnelles fournies par des consultants privés, soutenues par le durcissement des contraintes liées aux contrats d'assurance travaillent doucement notre environnement dans le sens d'un appauvrissement de nos droits à la ville au bénéfice d'un ordre spatial rationnel, contraignant et rentable.

Si l'insécurité menace l'appétit consumériste, la « sécurité » moderne constitue un péril sans précédent pour la fonction médiatrice de l'environnement urbain, et compromet lourdement l'avenir d'une quelconque conscience critique et civique de la ville. A force de privations, le mega-mall urbain, la ville jetable, les armées privées et les zones hyper-violentes ne cesseront pas d'être des cauchemars quand ils deviendront des réalités.

Lauro Foletti, rédacteur stagiaire
lauro.foletti@epfl.ch

